

RAPPORTEUR : Monsieur Ahmed BEN DJILLALI

**OBJET : Subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)
des Renardières / Centre de Vie Sociale, pour un chantier de loisirs**

Mesdames, Messieurs,

Les jeunes sont des forces vives de la cité. Afin de leur donner l'occasion de s'impliquer concrètement dans la vie locale et associative de notre ville, la MJC Centre de Vie Sociale des Renardières organise notamment des chantiers de loisirs qui leur permettent de financer des projets individuels.

La MJC des Renardières souhaite, par ailleurs, sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement urbain par des actions citoyennes.

Dans ce cadre, une réfection des bancs des jardins publics (parc du Verger, de la piscine, de la maison des associations) est prévue.

En contrepartie de ce travail, la commune de Châtellerault versera une subvention à la MJC des Renardières d'un montant de 600 € pour 120 heures effectuées par les jeunes. Un crédit sera attribué à chaque jeune en fonction de ses heures de travail. Les jeunes pourront ensuite utiliser celui-ci en fonction de leur choix : par exemple, participer à un voyage organisé par l'association à un moindre coût ou participer à des activités de loisirs.

* * * * *

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'alinéa 3 de son article 10 portant sur l'attribution de subventions,

VU l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif aux contrôles des organismes subventionnés,

CONSIDERANT l'intérêt local de ce dispositif de chantier de loisirs, dans le cadre de la politique de prévention de la ville,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir la MJC des Renardières, organisateur de ce dispositif,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention à la MJC Centre de Vie Sociale des Renardières pour un montant de 600 €,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

PROJET

du 13 avril 2011

n°21

page 2/2

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la MJC Centre de Vie Sociale des Renardières.

Les crédits sont imputés sur la ligne budgétaire : 110 / 61522 / 4510

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 15-04-11 N°2593

Publié au siège de la Mairie, le 19-04-11

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM